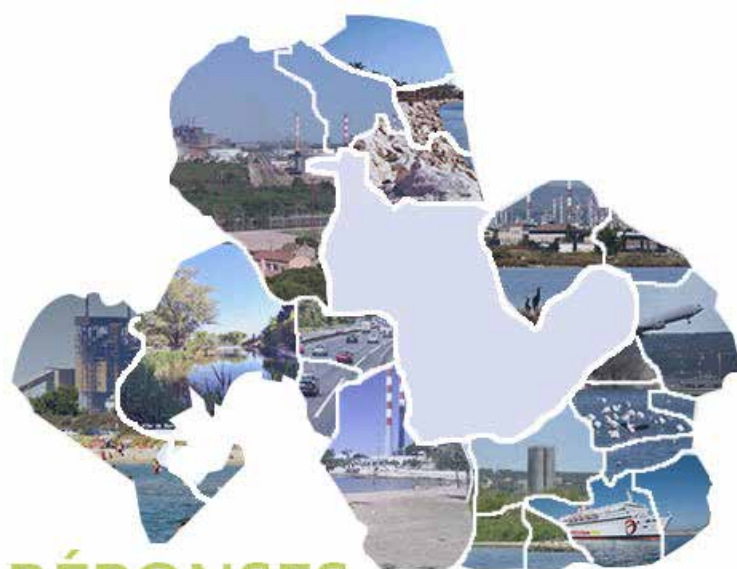


REVUE DE PRESSE

POLLUTION 2018

Du 01.08 au 31.12



RÉPONSES

RÉduire les POLLutioNs en Santé Environnement

*Réalisée en partenariat avec AtmoSud, le GMIF et
le centre de ressources du Cyprès.*

Mis à jour le 31.12.2018

SOMMAIRE

Octobre 2018	(Etude ADPLGF)	3
Décembre 2018	(Etude FNE)	33

Octobre 2018

(Étude ADPLGF)

https://www.francetvinfo.fr/economie/industrie/video-pollution-industrielle-50-des-oeufs-elevés-en-plein-air-ans-la-region-de-fos-sur-mer-sont-chargés-de-matières-toxiques_2966795.html <https://www.francetvinfo.fr/economie/industrie/video-pollution-in->

VIDEO. Plomb, dioxine, métaux lourds... Près de Fos-sur-Mer, 50% des œufs de poule élevés en plein air sont chargés de matières toxiques

Dans le golfe de Fos-sur-Mer, une association de défense de l'environnement a produit une étude scientifique qui démontre les conséquences de la pollution industrielle sur la santé des riverains. Elle a fait analyser sept produits alimentaires d'origine locale. Dioxine, PCB, plomb, les résultats sont édifiants... Extrait de "Pièces à conviction" à voir le 3 octobre 2018.



PIÈCES À CONVICTION / FRANCE 3

France 3
France Télévisions
Mis à jour le 02/10/2018 à 15:38
publié le 02/10/2018 à 11:20

Dans toute la France, des citoyens et des militants se battent pour préserver leur santé et défendre leur environnement, dénonçant les pratiques d'industriels peu prompts à prendre en compte les impératifs sanitaires et environnementaux. "Pièces à conviction" a suivi certains de ces combats.

A Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), commune voisine d'une des plus grandes zones industrialo-portuaire d'Europe avec 17 usines classées Seveso, des citoyens engagés ont découvert la vérité sur les risques de la pollution pour leur santé. L'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos a fait analyser des produits alimentaires d'origine locale entre 2009 et 2015. Sept denrées ont donc été examinées, dont la viande bovine, les œufs de poule ou les moules.

● "L'Etat ne fait pas d'analyses dans les endroits à risque"

Daniel Moutet, ancien docker et président de l'association, montre le rapport de cette campagne d'analyses : dioxine, polychlorobiphényles (PCB), plomb... Les résultats ont montré que nombre de denrées étaient contaminées. *"On voit beaucoup de plomb, on voit beaucoup de PCB, de dioxine, de métaux lourds, de furane... toute la panoplie de ce que rejettent nos industries"*, explique-t-il.

Pour les œufs de poule, les chiffres sont *"énormes"* souligne-t-il. Sur quatre échantillons analysés, deux dépassent le seuil réglementaire, soit 50%, contre 2% dans le reste de la France. *"La poule va picorer les vers, elle mange tous les dépôts qui sont depuis quarante ans sur la terre. On croit manger bio, on croit manger bien, mais les œufs élevés en plein air dans notre région, je ne les conseillerais pas..."* Idem pour la viande bovine : un quart des échantillons dépassent la limite réglementaire pour les dioxines et les PCB.

Daniel Moutet a transmis ces résultats à plusieurs ministères ainsi qu'à la préfecture des Bouches-du-Rhône. Sans suite à ce jour. *"Je veux que l'Etat fasse les mêmes analyses que moi, et sur les mêmes produits ! Parce qu'aujourd'hui, l'Etat ne fait pas des analyses dans les endroits à risque. Pourquoi on sait pas la vérité ? Qu'ils la disent, la vérité !"*, s'insurge-t-il.

Extrait de *"Pollution industrielle : l'enfumage continue"*, une enquête diffusée dans *"Pièces à conviction"* le 3 octobre 2018.

https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/fos-sur-mer-des-associations-denoncent-la-pollution-industrielle-invisible-a-fos-sur-mer_2968807.html

Bouche-du-Rhône : des associations dénoncent la pollution industrielle invisible à Fos-sur-Mer

La pollution industrielle gagne du terrain à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), où elle touche même les aliments. Un phénomène inquiétant auquel s'est intéressé le magazine de France 3 "Pièces à Conviction", diffusé mercredi 3 octobre à 23h30.



Les associations de Fos-sur-Mer (Bouche-du-Rhône) tirent la sonnette d'alarme. Dans cette ville à la fois industrielle et portuaire, la pollution a gagné les sols et même les denrées alimentaires. C'est l'un des éléments de l'enquête du magazine de France 3 "Pièces à Conviction", diffusé mercredi 3 octobre à 23h30.

Un rapport alarmant

Face à ce phénomène qui n'est pas mesuré, certains habitants ont décidé de prendre les choses en main. C'est le cas de Daniel Mouttet, président de l'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos. Entre 2009 et 2015, il a fait analyser 7 produits alimentaires du golfe de Fos, tels que la viande bovine, les œufs et les moules. Le résultat est sans appel : *"On voit beaucoup de plomb, de PCB, de métaux lourds... Toute la panoplie de ce que rejette nos industries"*, déplore-t-il.

https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/fos-sur-mer-des-associations-denoncent-la-pollution-industrielle-invisible-a-fos-sur-mer_2968807.html



Pièces à conviction Pollution industrielle

diffusé le mer. 03.10.18 à 23h30

reportages | 68min | tous publics

Alors qu'à Paris, Nicolas Hulot démissionne pour alerter sur l'état de la planète, partout en France, citoyens et militants se battent pour leur environnement. A Bouc-Bel-Air, les boues rouges de l'usine Alteo, longtemps déversées en mer, sont désormais stockées sur terre. Les populations doivent aussi affronter l'inertie de certains élus. C'est le cas à Lacq, où l'affaire Sanofi a défrayé la chronique pour des taux de rejets de matières dangereuses 190 000 supérieurs aux seuils autorisés. A Fos-sur-Mer, citoyens, élus et chercheurs se mobilisent pour produire leurs propres études scientifiques, qui démontrent les conséquences de cette pollution massive. Enfin au Havre, un industriel, censé dépolluer, pollue sans vergogne. Cette affaire concentre les dysfonctionnements : laxisme des autorités et complaisance des élus locaux.

<https://www.nouvellespublications.com/-industry-pride-autour-de-l-etang-de-berre-1647.html>

« Industry Pride » autour de l'étang de Berre

le 04 octobre 2018 - Jean-Christophe BARLA - Economie



La section Etang de Berre de l'UPE 13 a organisé le 3 octobre à Rognac un débat intitulé « Le grand défi ». Au programme, la recherche d'un nouvel équilibre entre industrie, santé et environnement. Par la concertation et l'action.

« Nous voulons expliquer ce qu'est l'industrie de l'avenir, qui innove, qui s'améliore depuis 40 ans... Nous ne voulons pas l'emploi ou la santé, mais l'emploi et la santé », a indiqué **Thierry Zarka**, en ouverture du débat tenu à Rognac le 3 octobre. A la tête de la section Etang de Berre de l'Union pour les entreprises des Bouches-du-Rhône (UPE 13), il souhaite « une concertation pour un dialogue apaisé afin que cesse le bashing permanent. Elus, services de l'Etat, associations, industriels et scientifiques pourront ensemble définir un cahier des charges sur la base d'éléments vérifiés et validés. La qualité de l'air n'a jamais été aussi bonne que ces 20 dernières années ! ».

Thierry Zarka s'avoue convaincu de la nécessité d'établir de nouveaux équilibres au moment où le territoire offre 83 hectares de foncier disponible à Fos, Berre, Lavera et La Mède pour de nouvelles implantations, à travers l'appel à manifestation d'intérêt **Provence Industry'Nov**. Des filières novatrices émergent dans les bioindustries, la transition énergétique, l'écologie industrielle, susceptibles de s'ancre durablement dans le département. « Nous vivons autour de l'étang de Berre, nous voulons continuer à y vivre bien et longtemps », a rappelé Jean-Michel Diaz, administrateur du GMIF, groupement d'industriels du bassin. Pour réindustrialiser, le secret du changement est de construire le futur, pas de lutter contre le passé. » D'autant que les efforts accomplis pour mieux préserver les populations et l'environnement n'ont pas été vains.

Améliorations notables

« Depuis 1990, ils ont permis une évolution positive de plusieurs indicateurs de pollution atmosphérique, comme le monoxyde de carbone, le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote ou les PM10 [particules en suspension, NDLR], a indiqué **Boualem Mesbah**, ingénieur responsable QSE d'AtmoSud (ex-Air Paca). Mais il reste des marges de progrès sur l'ozone, sur des zones urbanisées à proximité des axes routiers ou sous les vents des industries et sur les transports. » Sous-Préfet d'Istres, Jean-Marc Sénateur s'est employé à démontrer que le pourtour de l'étang de Berre avait été souvent pionnier en France dans le suivi des problématiques environnementales, avec Air Paca ou le SPPPI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles) qui coordonne la concertation entre toutes les parties. « Nous sommes aujourd'hui au début d'un processus de discours de réalité. Les sources de pollution varient en fonction des territoires, des activités... Il faut user de pédagogie et de rationalité. L'action de l'Etat repose sur un triptyque : équilibres économiques, préservation de l'environnement et protection des populations. »

Pistes prometteuses

Le débat a exposé des solutions combinant ces trois ambitions. Marc-Antoine Authier (Institut Montaigne) a expliqué les enjeux de l'économie circulaire qui transforme un déchet en ressource.

« Un tel modèle crée de la valeur en préservant le capital naturel et en limitant les ressources non-renouvelables. Cela implique un changement d'approche, de mentalités, pas une révolution », dit-il.

« L'économie circulaire est accessible à tout le monde et génère de nouveaux business. Et environnementalement parlant, c'est à effet immédiat ! », a renchéri Thierry Zarka. Impliquée dans le projet Vasco2 (valorisation biochimique du CO2 par microalgues réutilisables), Coldep apporte un exemple concret au traitement de la pollution industrielle à Fos, aux côtés du Grand port maritime de Marseille, du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et de nombreux industriels. Spur et Innovaplast s'investissent dans un projet de R&D visant à concevoir des contenants à partir de plastiques 100% recyclés. « Nous avons ici une multitude de filières. Nous pouvons donc faire de l'économie circulaire partout », a conclu **Johan Bencivenga**, président de l'UPE 13.

La Provence

EDITION VITROLLES MARIGNANE

Lundi 8 10 18

Autour de l'étang

Économie et santé, les vrais enjeux des professionnels

ROGNAC. L'UPE13 avait organisé une soirée sur le thème de l'étang de Berre



La volonté de l'UPE13 était d'abord de présenter un état des lieux pragmatique et les opportunités d'une filière souvent décriée. /PHOTO F.S.

L'Union Patronale des Entreprises des Bouches du Rhône (UPE13) a organisé dernièrement une soirée économique sur le thème "Étang de Berre : le grand défi".

En présence du sous-préfet Jean Marc Sénateur, du maire de Rognac Stéphane Le Rudulier et de sa 1^{re} adjointe Sylvie Micelli-Houdais, les présidents Johan Bencivenga de l'UPE13 et Thierry Zarka de l'UPE Étang de Berre avaient donc invité de nombreuses personnalités de la sphère publique ou privée à écouter une forme d'encouragement à destination des professionnels de l'industrie du bassin de l'étang.

Mais loin d'être un panégyrique, la volonté était d'abord de présenter un état des lieux pragmatique et les opportunités d'une filière souvent décriée en matière d'environnement.

La santé en filigrane

En introduction, la 1^{re} adjointe Sylvie Micelli-Houdais a tenu à remercier l'initiative de l'UPE qui "soulève des enjeux environnementaux essentiels sur

lesquels les communes restent attentives. La contradiction entre les enjeux industriels et les enjeux environnementaux est une époque révolue" explique-t-elle.

Sans doute l'étude indépendante, menée en 2015 par l'Agence nationale de la sécurité sanitaire (Anses) restait présente dans les esprits car incriminante et alarmante. Mais s'il ne s'agissait pas pour les organisateurs de la soirée de contester d'emblée cette étude, ils se devaient de ponctuer la méthode et les données avancées qui leur paraissent restrictives au regard de la réalité des émissions de polluants et de leur réduction.

Un engagement qui doit être reconnu

Dès lors, sous la forme de tables rondes se sont succédés sur scène différents acteurs et experts liés directement ou indirectement à l'industrie, et la présentation chiffrée de Boualem MESBAH d'AtmoSud (AirPaca) a servi de première caution factuelle afin de mettre en lumière les efforts environnementaux consentis par les industries. Car

loin de vouloir minimiser leur impact en termes de pollution, Thierry Zarka tenait aussi à valoriser ces efforts réalisés depuis 40 ans. "Les industries doivent se sentir soutenues" confie-t-il.

Réconcilier santé et emploi

Avec la conviction que la filière constitue un véritable enjeu d'avenir, cette soirée devait permettre selon lui de redonner un équilibre dans la réalité économique. Car "si l'industrie est un enjeu important en termes d'emplois, son développement ne doit pas se faire au détriment de la santé des salariés. L'industrie a fait une partie de ce territoire de l'Étang de Berre, il faut le défendre, ainsi que les 40 000 emplois qui y sont liés" assure-t-il.

Persuadés que cette industrie est une industrie de l'avenir qui innove, le pari de Thierry Zarka est de ne plus opposer la santé à l'emploi, mais bien de les rendre indissociables, donnant du sens à une véritable responsabilité sociétale des entreprises. Stéphane Le Rudulier

reste toutefois prudent. "La déclaration d'intention est à saluer mais il ne faut pas qu'elle soit trop éloignée de la réalité. Mais en effet, rapprocher l'habitat de l'emploi constitue aussi un enjeu environnemental".

L'occasion alors pour Marc-Antoine Authier (Institut Montaigne) de présenter lors de la deuxième table ronde les prin-

"Non les industriels ne font pas de chantage à l'emploi"

THIERRY ZARKA

cipes de l'économie circulaire qui favorisent une "croissance verte".

Au terme des travaux, un cocktail a clôturé la soirée au cours de laquelle chacun aura pu apprécier les interventions et l'espace de dialogue apaisé souhaité par les responsables de l'UPE13 face au grand défi qui les attend.

F.S.

<https://marsactu.fr/les-rejets-de-la-centrale-edf-critiques-apres-une-rechute-ecologique-de-l-etang-de-berre/>

Les rejets de la centrale EDF critiqués après une rechute écologique de l'étang de Berre

À la une Violette Artaud 13 Oct 2018 2

Cet été, l'étang de Berre a connu un inquiétant épisode de malaïgue ou mauvaises eaux, conduisant à la surmortalité de certains organismes. Alors que la centrale hydraulique de Saint-Chamas est mise en cause par une association qui prévoit ce dimanche une manifestation, l'État et EDF nie son impact.

"Vous voyez, là bas, sur l'eau, la démarcation ? Et bien ce sont les rejets de la centrale." Malgré une pluie battante, Jean-Luc Platon a donné rendez-vous à Marsactu devant la centrale hydroélectrique EDF de Saint-Chamas, sur la rive nord de l'étang de Berre, ce mercredi. Devant l'imposante infrastructure, depuis laquelle d'énormes tuyaux dévalent jusqu'à la mer, l'eau est marron. Plus loin, au large, elle récupère son bleu naturel. *"C'est pas joli à voir, hein ?"*

Jean-Luc Platon fait partie de l'association *L'étang nouveau*, qui œuvre pour la réhabilitation de la mer de Berre, plus grand étang salé d'Europe pollué depuis des décennies par ces apports brutaux d'eau douce. Ce dimanche, l'association organise une manifestation devant la centrale pour demander l'arrêt total des rejets. *"Nous avons constaté d'importants rejets boueux en juin. Alors on a fait un communiqué. À la base, on ne comptait pas faire cette manifestation, jusqu'à ce que l'on soit sollicité à la fin de l'été par des habitants de Marignane surpris par la couleur de l'eau."* Une forte canicule, peu de mistral et un temps sec : ces éléments cumulés laissent peu de doute sur le phénomène qui est à l'origine de ce changement de couleur.

ET EDF CONTINUE DE TURBINER...

Dir phénomène "d'eaux colorées" (en général marron ou vertes), cette réaction est le résultat de ce que l'on appelle un *"bloom planctonique"*, c'est-à-dire une forte croissance du phytoplancton (algues ou micro-organismes unicellulaires) dû à un apport important de nutriments dans l'eau. Responsable d'une importante consommation d'oxygène, le bloom planctonique peut avoir de graves conséquences sur l'écologie marine, et même engendrer ce que l'on appelle des *"zones mortes"* (*lire cet entretien à ce sujet*). On parle alors d'épisode de malaïgue – mauvaises eaux –, qui entraînent la mortalité de nombreux organismes.

Pour Jean-Luc Platon et son association, le lien entre ce phénomène et la centrale EDF de Saint-Chamas ne fait pas doute. *"La météo peut accentuer ce phénomène mais les rejets de la centrale en sont en grande partie responsable"*, s'agace-t-il en sortant tout un tas de documents sur le sujet.

Car si le bloom planctonique peut être d'origine naturelle, il peut aussi être favorisé par une pollution d'origine humaine. Sur son site, le *Gipreb*, syndicat mixte de surveillance de l'étang de Berre qui mêle scientifiques et pouvoirs publics, fait aussi le lien : *"Dans un contexte de crise écologique due à une importante crise anoxique (absence d'oxygène), EDF continue de turbiner dans l'étang des eaux chargées..."*, peut-on y lire avant d'observer une photo aérienne de l'étang où, en zones plus claires, le phénomène "d'eaux colorées" est clairement visible.



MORTALITÉ INTÉGRALE DES PALOURDES ET ANGUILLES ÉCHOUÉES

"EDF fait peser une pression permanente sur l'étang. Elle n'a pas forcément été plus forte cet été, mais elle s'est inscrite dans un contexte climatique différent", explique Raphaël Grisel, directeur du Gipreb. Les eaux que rejette la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas sont en effet chargées en sédiments, ce qui participe à la raréfaction de l'oxygène. Ainsi, le Gipreb, face à une situation qu'il considère être urgente, interpelle l'État pour demander, entre autres, de réduire immédiatement les rejets de la centrale de 50 %. Car les dégâts de cette crise écologique estivale sont bien là.

"Nous avons constaté une mortalité intégrale des palourdes, poursuit Raphaël Grisel. Nous sommes clairement dans un épisode de malaïgue". Mais les coquillages ne sont pas les seuls en danger. Sur les réseaux sociaux des phénomènes anormaux ont été signalés durant l'été. *Des poissons morts qui s'échouent sur les plages*, par exemple.



Photo prise par un internaute aux alentours du 4 août au Ranquet à Istres.

Contacté par Marsactu, EDF conteste toute implication de sa centrale dans ce phénomène. *"Je regrette ce qui est arrivé cet été dans l'étang mais ça ne vient pas du turbinage, répond Franck Belotti, directeur d'exploitation Durance Verdon. Et pour preuve, l'été on ne turbine pas. Uniquement l'hiver."* Ou plutôt, presque pas. Comme l'indique la préfecture également sollicitée :

"En août 2018, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Durance (SMAVD) devait faire des travaux de confortement des digues de la zone industrielle de Châteaurenard. Pour que cette réalisation se passe dans les meilleures conditions, notamment de sécurité, des apports d'eau trop importants ne pouvaient pas se faire dans la Durance en aval de Maïmort. C'est donc au titre de ces rejets exceptionnels qu'EDF a sollicité l'État afin de pouvoir restituer, en août 2018, les chutes de Salon et de Saint-Chamas dans l'étang de Berre."

"Pour être plus précis, des rejets exceptionnels ont eu lieu le 8, 9, 14, 15 et 17 août, concède finalement le directeur d'exploitation. Nous avons donc dû turbiner en direction de Saint-Chamas. Mais on est sur des quantités extrêmement faibles."

<https://www.youtube.com/watch?v=4rj8TB25n4w>



Manifestation pour sauver l'Etang de Berre

476 vues

👍 8 💬 2 ➦ PARTAGER ⋮

France 3 Provence-Alpes Côte d'Azur ✓

Ajoutée le 13 oct. 2018

Les associations de défense de l'environnement se mobilisent de nouveau contre l'usine EDF de Saint-Chamas. Des rejets limoneux, ajoutés à la canicule de l'été dernier, ont eu un fort impact sur l'équilibre de la faune.

<https://www.youtube.com/watch?v=Umt4aEcmzXw>



Manifestation à l'usine de Saint-Chamas pour sauver l'Etang de Berre

1 008 vues

12 2 PARTAGER

Ils étaient plusieurs centaines ce dimanche 14 octobre pour dénoncer les rejets d'eau douce de la centrale EDF de Saint-Chamas

<https://www.maritima.info/actualites/etang-de-berre/etang-de-berre/10046/les-amoureux-de-l-etang-de-berre-mobilises-pour-sa-sante.html>

Les amoureux de l'étang de Berre mobilisés pour sa santé

ETANG DE BERRE

14/10/2018 À 17H29

61:27



1/4 Les amoureux de l'étang de Berre mobilisés pour sa santé

Les citoyens se mobilisent de plus en plus pour leur environnement. Ce matin, c'est devant la centrale EDF de Saint-Chamas que plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées pour défendre l'étang de Berre.



Quelques réactions de participants et des images de la manifestation



Interview de Guislaine Doret, coordinatrice de l'association Nosta mar à Rognac

Celui que l'on appelait aussi "la mer de Berre" a beaucoup souffert depuis cet été caniculaire et sans grands vents. Véritablement étouffé, il a vu beaucoup de ses embellies écologiques réduites à néant.

Des eaux noircies ou brunâtres, des fonds sans oxygène qui ont provoqué la mort de très nombreuses anguilles... Les nageurs de l'étang n'ont pas été gâtés cet été et beaucoup de riverains s'en sont émus. Ce sont d'ailleurs eux que l'on croisait ce matin, habitants de Saint-Chamas, Lançon-Provence, Aurons, Berre-l'étang ou encore Rognac. Ils se sont retrouvés en surfant sur les réseaux sociaux et les blogs associatifs et ont organisé cette manifestation, sous la houlette logistique de L'étang nouveau.

Les représentants de différentes pages internet ou associations se sont succédé à la tribune, certains mettant en cause les turbinages de la centrale hydroélectrique devant laquelle le rendez-vous avait été donné tandis que d'autres appelaient à se rassembler ainsi le plus souvent possible pour peser sur l'État qui ne fait pas avancer le dossier du percement d'une voie d'eau dans le tunnel du Rove, victime d'un éboulement et obstrué depuis 1962.

Les pêcheurs étaient également présents, faisant griller des sardines au barbecue en bordure d'étang et les offrant aux manifestants, tandis que les plaisanciers solidaires étaient sur l'eau, tous proches.

La fin du rendez-vous fut festive à coups de chansons, percussions et marionnettes géantes.

En vidéo, quelques réactions des participants avec des images du rassemblement et l'interview de Guislaine Doret, coordinatrice d'une des associations, "Nosta mar" à Rognac.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/etang-berre-associations-tirent-cri-alarme-sauver-etang-1557662.html>

Etang de Berre : les associations lancent un cri d'alarme pour sauver l'étang



L'usine Saint-Chamas rejette de l'eau douce dans l'Etang de Berre, plus grand étang salin d'Europe. / © Photo Sophie Accarias/France3 Provence

Les associations de protection de l'Etang de Berre se mobilisent de nouveau pour alerter sur la situation de l'Etang. La canicule de l'été a eu des conséquences sur l'équilibre de la faune, mais elles accusent de nouveau l'usine EDF de Saint-Chamas et ses rejets d'eau douce... et de limons.

Par Ghislaine Millet

04/10/2018 à 14h00

Cela fait des décennies que les associations de protection de l'environnement et l'usine EDF de Saint-Chamas sont en guerre froide. Et les hostilités ont repris, depuis qu'en juin dernier, l'usine hydroélectrique déverse des quantités de limons dans l'étang. A cela se sont ajoutées les chaleurs caniculaires de l'été. Les associations estiment que cet ensemble de faits a entraîné un déséquilibre de l'écosystème lourd de conséquences pour la faune... mais aussi pour l'économie de la pêche et des loisirs.

L'Etang manque d'oxygène

Du côté du **GIPREB (comité syndical chargé de veiller à l'équilibre de la biodiversité de l'Etang)**, le constat est le même :

“ les apports d'eau douce, de limons et de nutriments par la centrale hydroélectrique EDF ne sont toujours pas compatibles avec la stabilité et l'équilibre écologique de la lagune ”

constatent les experts après 13 ans d'expérience et d'observation. Ils estiment que cela favorise "l'apparition des crises anoxiques".

Un mot savant pour définir un manque d'oxygène.

Et c'est ce que subit depuis cet été l'Etang de Berre, avec le facteur aggravant des chaleurs caniculaires de l'été.

Au point que la pêche à la palourde, obtenue il y a moins d'un an, a dû être stoppée en août dernier. Mettant à mal toute une filière productive.

Les poissons aussi meurent de façon anormale. Au cours de l'été, les touristes ont observé de nombreuses anguilles en décomposition sur le littoral. Selon le GIPREB, il faudra des années avant de revenir à un état normal des eaux de l'étang.



Etang de Berre : une catastrophe écologique provoque la mort des palourdes

Manifestation et propositions

Les associations ont donc décidé de se réunir ce matin devant l'usine hydroélectrique de Saint-Chamas. Une usine épinglée par la Cour de justice européenne en 2007 pour ses rejets trop importants d'eau douce, jugés responsables du déséquilibre de l'écosystème de l'Etang. Mais **une nouvelle fois, associations et scientifiques se mobilisent pour réclamer à l'Etat de faire baisser les quantités d'eau douce et de limons** que la centrale EDF est autorisée à rejeter.

René Bendedetto, le président de l'**Etang nouveau**, explique :

“ Est-ce qu'on prend des mesures pour réparer les conséquences de cet été ? Non, mais en plus il faut se tenir prêt à faire face à une canicule qui va venir encore. ”

A cela les associations réclament l'injection d'eau de mer salubre par le tunnel du Rôve pour rétablir l'équilibre salin de l'Etang de Berre, considéré comme le plus grand étang d'eau salée d'Europe. Autre réclamation citoyenne : une participation plus effective des usagers et riverains à la gestion de l'Etang.



Reportage de Jean-Louis Boudart et Valérie Bour/France3 Provence



Les associations mobilisées devant l'usine EDF de Saint-Chamas. Des rejets limonneux et une chaleur caniculaire de l'été dernier ont eu un impact sur la faune de l'Etang de Berre, sur les palourdes et les anguilles. - France 3 Provence - Sophie Accarias, Alban Potevin

<https://www.laprovence.com/article/societe/5197489/pollution-du-golfe-de-fos-la-plainte-pour-savoir.html>

Pollution du Golfe de Fos : la plainte "pour savoir"

Le président de l'Association de défense et de protection du littoral et du golfe de Fos attend enfin des vraies réponses dans la lutte contre la pollution

Par Pascal Stella



Comme des récentes actions en justice dans la vallée de l'Arve (Haute-Savoie), ou encore en Bretagne, le collectif de Daniel Moutet va porter plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui.

PHOTO THIERRY GARRO

<https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/56024/fos-l-adplgf-appelle-a-l-action-collective-en-justice-contre-la-pollution.html>

Fos: l'ADPLGF appelle à l'action collective en justice contre la pollution

ENVIRONNEMENT

🕒 24/10/2018 À 10H32

🕒 01:12



1/1

Fos: l'ADPLGF appelle à l'action collective en justice contre la pollution

L'association Défense et Protection du Littoral du Golfe de Fos a organisé, le 17 octobre dernier, une réunion afin de présenter le travail de plusieurs années d'investigation sur notre territoire. Il en ressort que les industriels du pourtour de l'étang de Berre dépassent régulièrement de 400 fois la norme européenne autorisée. À ce jour, aucune injonction du Préfet ou mise en demeure de l'État n'a eu d'effet sur les industries.

L'association a déposé plainte contre X pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui. Si l'ADPLGF est soutenue par les associations locales, elle appelle les citoyens à rejoindre le mouvement en les encourageant à déposer eux-mêmes plainte à titre individuel. Pour cela, l'association a mis un formulaire téléchargeable sur son site. Et après y avoir joint une copie de la carte d'identité (recto/verso), les documents devront être envoyés par mail, par courrier ou portés à l'association **impérativement avant le 5 novembre**.

Un bus au départ de Fos se rendra **le 9 novembre** au tribunal d'instance d'Aix-en-Provence afin d'y déposer les plaintes collectées. Le formulaire d'inscription pour le transport en bus est aussi téléchargeable sur le site de l'ADPLGF.

<http://stop-pollution.fr/plainte-pour-mise-en-danger-de-la-vie-action-en-trouble-du-voisinage>

https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/pollution/arcelormittal-condamne-a-payer-une-amende-pour-pollution_130552

ArcelorMittal condamné à payer une amende pour pollution de l'air

Par Sciences et Avenir avec AFP le 31.12.2018 à 14h13

Le groupe sidérurgique ArcelorMittal a été condamné par l'Etat pour pollution de l'air. La directrice de l'association France Nature Environnement Paca y voit une sanction "encourageante".



L'État a infligé une amende administrative de 15.000 euros à ArcelorMittal pour pollution de l'air dans son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer, près de l'Étang de Berre, une zone des Bouches-du-Rhône très touchée par la pollution industrielle. Outre l'amende, le préfet des Bouches-du-Rhône a prononcé une astreinte de 1.500 euros par jour jusqu'à ce que le groupe sidérurgique respecte les normes environnementales visées, selon des arrêtés publiés le 27 décembre 2018. L'aciérie avait été mise en demeure en 2017 de respecter les limites de rejets de benzène, "substance classée cancérigène et mutagène" et de composés organiques volatils, mais n'a pas pris les mesures nécessaires à temps, précise la préfecture.

ArcelorMittal affirme avoir engagé "d'importants investissements"

"Notre objectif est d'être 100% conforme avec les normes européennes en vigueur, qui sont de plus en plus exigeantes", a réagi le groupe auprès de l'AFP. "Les investissements environnementaux représentent 40 à 50% des investissements réalisés sur le site ces dernières années, soit plus de 100 millions d'euros entre 2012 et 2017", a-t-il souligné. Sur la question des émissions de benzène, ArcelorMittal affirme avoir engagé "d'importants investissements" pour adapter ses installations aux normes : "A la date d'aujourd'hui, sur les 126 fours de la cokerie, 108 fours sont revenus à des valeurs inférieures à la valeur limite (...). La finalisation des travaux sur les fours restants est planifiée courant 2019".

Une pollution qui fragilise la santé des riverains

La sanction infligée par l'Etat est "encourageante" et plutôt "rare" à l'encontre d'un industriel, a salué de son côté Nathalie Chaudon, directrice de France Nature Environnement Paca. L'association avait assigné en justice fin novembre 2018 la multinationale pour 36 infractions environnementales en cinq ans dans cette usine, dont dépendent 4.000 emplois directs ou indirects. "Il faut maintenant redoubler d'attention au niveau de l'industriel pour qu'il réalise ses travaux au plus vite. On ose espérer qu'en 2019 il y aura des changements positifs" pour la santé des riverains, a-t-elle ajouté. La question de la qualité de l'air est sensible dans les environs de l'Étang de Berre, territoire industriel aux portes de Marseille. Des habitants ont porté plainte en novembre contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui" en raison de la pollution qu'ils subissent, dénonçant notamment une recrudescence de cas de cancer. En mars 2018, l'Agence régionale de la santé (ARS) avait reconnu que la pollution "fragilisait" l'état de santé de la population locale.

<http://m.lamarseillaise.fr/analyses-de-la-redaction/dossier-du-jour/73123-il-est-grand-temps-de-sauver-l-etang-de-berre>

Il est grand temps de sauver l'étang de Berre

Écrit par Marius Rivière - dimanche 4 novembre 2018 12:06 - Imprimer



Dérivation ou turbines ?

Pour certains, les limites de rejet sont de toute manière toujours trop élevées. « Devant l'étendue des dégâts, on demande à l'État la limitation immédiate des rejets à 600 000 millions de mètres cube », exige Bernard Niccolini, président de la « Sauvegarde pour l'étang de Berre ». Lui et d'autres collectifs seront le 17 novembre prochain devant la sous-préfecture d' Istres pour soutenir cette mesure. Mais pas seulement. « On souhaite créer un système de dérivation de l'eau douce. En clair, on creuse un tunnel pour amener cette eau douce au delta du Rhône et ainsi la Durance retrouve son issue naturelle », indique-t-il. Le coût d'un tel projet ? 2 milliards d'euros, selon une étude de réalisation commandée par le collectif. « C'est un investissement vite remboursé, avec le retour de la pêche, le développement des activités nautiques et de loisirs, on peut créer des milliers d'emplois », soutient Serge Andréoni. Autre avantage présenté par cette solution : EDF pourrait continuer de turbiner, et ce, sans limite. Une étude en ce sens a été présentée à Nicolas Hulot, encore ministre de l'Écologie. François de Rugy, son successeur n'a pas encore réagi à ce rapport.

Quoi qu'il en soit, pour René Benedetto, la solution est ailleurs. « La dérivation coûte trop cher et les eaux douces foutraient en l'air le littoral qui n'en a pas besoin », souffle-t-il. Lui, défend un système de « pompage-turbinage ». « Le système permet de turbiner l'eau pendant les heures de pointe et de remonter l'eau pendant les heures creuses », appuie-t-il. Un système déjà utilisé à Sainte-Croix-du-Verdon et qui aurait démontré son efficacité affirmé-t-il.

Une mesure tout de même fait l'unanimité : la réouverture du tunnel du Rove. Ouvert en 1927, après 18 ans de travaux pharaoniques ayant coûté la vie de dizaines d'ouvriers, il relie l'étang de Bolmon à l'Estaque mais est inutilisable depuis un éboulement survenu en 1963. Sa remise en service coûterait 16 millions d'euros selon une étude de la Sogrea commandée par le Gireb. « L'Agence de l'eau et le conseil départemental se sont déjà engagés à financer le projet dans son intégralité », assure Serge Andréoni. De l'avis de tous, le projet est faisable mais loin d'être suffisant. Pour Bernard Niccolini : « Ce serait un premier geste de la part de l'État ».

Marius Rivière

Announcement

FLYER A6

IMBATTABLE

16,50 €

18,50 €

Flyers Pas Chers et de Qualité

Easyflyer

CONSULTER

L'étang de Berre va mal. Aggravation des conditions climatiques exceptionnelles, difficulté de renouvellement de l'eau, rejets d'eau douce par EDF : les causes sont nombreuses. Les bonnes volontés pour résoudre le problème aussi. Encore faut-il s'entendre sur les moyens d'y parvenir.

Des poissons et des hippocampes morts baignant dans une eau maçon-noire, l'étang de Berre se serait bien passé de cette carte postale estivale. D'autant que la

qualité de la lagune semblait s'améliorer depuis plusieurs années. La pêche à la palourde, longtemps interdite avait même été autorisée à nouveau en février dernier. « Tout ce qui avait été gagné en quelques années a été détruit en quelques jours. Entre 3 et 9 mètres, il n'y a plus une molécule d'oxygène, l'étang a été ravagé », se désole Serge Andréoni, président du Groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'étang de Berre (Gireb), syndicat mixte regroupant élus locaux et collectifs citoyens. La raison d'un tel fléau ? L'absence totale d'oxygène dans l'eau. Des conditions climatiques exceptionnelles (une absence de mistral qui mélange habituellement les eaux couplées à de fortes chaleurs) expliquent, en partie, le phénomène. En partie seulement, car la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas est aussi monnaie de change pour ses rejets d'eau douce et de limons qui désalinisent l'eau et perturbent l'écosystème de l'étang. Le 14 octobre dernier, entre 600 et 700 manifestants ont crié leur colère devant la centrale. Depuis 1966, EDF utilise l'eau détournée de la Durance pour produire de l'électricité. Certaines années, la compagnie a turbiné sept fois le volume de l'étang ! Face à ce bouleversement écologique, la mobilisation citoyenne s'organise. « Sauvegarde de l'étang de Berre », « l'étang Nouveau », « Nostra Mar », « L'étang Marin » les collectifs citoyens poussent comme des champignons au fil des ans. En 1997, un référendum « pour la vie » est même organisé. Le scrutin est déclaré illégal mais avec 60% de participation et 96% en faveur de l'arrêt des rejets, la mobilisation est un succès encourageant. En 2004, une plainte des pêcheurs de l'étang aboutit à la condamnation de la France par la Commission Européenne. EDF doit limiter ses rejets à 1,2 milliard de mètres cube/an. Aujourd'hui l'électricien assure respecter scrupuleusement les seuils réglementaires. « Pourtant, l'eau est bien noire. Des eaux boueuses se sont bien déversées dans l'étang cet été. Qui a autorisé ces rejets ? », interroge René Benedetto, président de « L'étang Nouveau » et co-organisateur de la manifestation du 14 octobre.

la Marseillaise

Vendredi 9 novembre 2018

Diffusion dans les éditions BDR - VAR

PROVENCE

Étang de Berre : action en justice contre l'État

POLLUTION

Une association va porter plainte, aujourd'hui, contre l'État pour mise en danger d'autrui sur les pourtours de l'étang de Berre. Elle dénonce les effets de la pollution industrielle sur la qualité de l'air.

La pollution industrielle serait-elle responsable du fort taux de maladies autour de l'étang de Berre ? C'est en tout cas l'avis de Daniel Moutet, président de l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF). « Il y a 10 % de malades en plus sur le pourtour de l'étang de Berre par rapport à la moyenne nationale », avance-t-il pour justifier une plainte qui va être déposée, ce vendredi, au TGI d'Aix-en-Provence. Une plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui » dirigée



La réglementation a été renforcée pour les usines de l'étang de Berre mais reste insuffisante pour certaines associations. PHOTO-GPM

contre l'État. « Nous attendons que ce dernier prenne des dispositions pour que l'on respire, enfin, un air pur », indique Daniel Moutet.

Cette action en justice est soutenue par la Ligue des droits de l'Homme, la CFDT et 4 associations. Parmi elles, Étang-Nouveau, dont est membre

Christian Herrscher. Ce retraité a vécu à Saint-Chamas de 2010 à 2016, période durant laquelle sa femme a contracté un cancer des poumons. « Elle n'a jamais fumé et a toujours eu une vie saine. Je suis persuadé que sa maladie est liée aux rejets industriels massifs sur ce secteur », affirme-t-il. Menée par AirPaca,

la préfecture des Bouches-du-Rhône et l'Agence régionale de santé, une étude de santé environnementale autour de l'étang de Berre baptisée « Scenarii » reconnaissait en janvier dernier la présence « d'indices de risques à long terme supérieurs au seuil de vigilance pour les effets cancérogènes, liés à la présence de plusieurs polluants près des grands axes de transport et à proximité de certaines sources industrielles ».

Une plainte qui ne passe pas chez les entrepreneurs

L'annonce du dépôt de cette plainte n'est pas du goût de l'Union pour les Entreprises (UPE13) qui juge « inacceptable que de telles accusations soient proférées à l'encontre de chefs d'entreprise. » Une colère qui s'explique par l'importance capitale que représente l'industrie sur ce territoire et dont dépendent des milliers d'emplois. Reste à savoir si cette plainte sera jugée recevable par la justice. Alan Bernigaud

<https://www.laprovence.com/article/faits-divers-justice/5235757/pollution-dans-le-golfe-de-fos-la-justice-saisie-pour-la-premiere-fois.html>

Pollution dans le golfe de Fos : la justice saisie pour la première fois

Une plainte contre X a été déposée hier au tribunal d'Aix par l'association fosséenne "ADPLGF"

Par Éric Goubert



C'est après avoir expliqué leur démarche que Daniel Moutet et les avocats de l'association ont déposé la plainte, enregistrée au TGI. PHOTO C.S.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/11/10/pollution-et-cancers-des-habitants-de-fos-sur-mer-portent-plainte-contre-x_5381889_3224.html

Pollution et cancers : des habitants de Fos-sur-Mer portent plainte contre X

En 2017, une étude concluait que les femmes interrogées dans la zone de l'Etang de Berre avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale.

Le Monde avec AFP • Publié le 10 novembre 2018 à 21h13, mis à jour hier à 06h33



Les cheminées du site de Kem One, à Fos-sur-mer (Bouches-du-Rhône). BORIS HORVAT / AFP

Des habitants de la zone industrielle de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) ont porté plainte contre X vendredi 9 novembre auprès du tribunal d'Aix-en-Provence pour « mise en danger de la vie d'autrui » en raison de la pollution qu'ils subissent, a annoncé leur avocate Julie Andreu. En tout, 134 habitants, six associations et un syndicat, la CFDT des Métaux Fos, ont déposé une plainte.

« Après la publication de nombreuses études qui ont révélé une augmentation des maladies des habitants de la région, une angoisse légitime et compréhensible a poussé un nombre important de personnes à se joindre à cette plainte », écrivent les plaignants dans un communiqué.

A de nombreuses reprises, estiment ces habitants d'une des plus grandes zones industrielle d'Europe, l'Etat a été sollicité et « n'a pas mis en œuvre les outils indispensables à une véritable évaluation des risques ». « Las de l'immobilisme des pouvoirs publics, les associations se sont regroupées pour que la justice se saisisse de ce problème de santé majeur », concluent-ils.

Trois fois plus de cancers

Plusieurs entreprises sont directement visées par la plainte pour ne pas respecter les normes ou les recommandations préfectorales en matière d'émissions de polluants, comme Esso ou Kem One.

L'Union pour les Entreprises (UPE) des Bouches-du-Rhône a dénoncé cette action en justice : « les industriels ne sont pas des assassins ! », a écrit l'UPE dans un communiqué, demandant à la justice de rejeter la plainte. « Les industriels de l'Etang de Berre investissent régulièrement depuis de longues années en faveur d'une réduction de la pollution de l'air », a défendu l'organisation interprofessionnelle.

En mars 2018, pour la première fois, l'Etat, par le biais de l'Agence régionale de santé (ARS) avait reconnu que l'état de santé des habitants de la zone de Fos était « fragilisé » par la pollution. Un an plus tôt, une étude indépendante baptisée « Fos-Epseal » concluait que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale, ou encore que 63 % de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique, contre 36 % en France.

<https://www.bfmtv.com/police-justice/pollution-des-habitants-de-fos-sur-mer-portent-plainte-contre-x-1563827.html>

Pollution: des habitants de Fos-sur-mer portent plainte contre X

© 10/11/2018 à 23h52



À Fos-sur-Mer, le nombre de cancers chez les femmes est trois fois élevé que la moyenne nationale.

Des habitants de la zone industrielle de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) ont porté plainte contre X vendredi auprès du tribunal d'Aix-en-Provence pour "mise en danger de la vie d'autrui" en raison de la pollution qu'ils subissent, a annoncé leur avocate Julie Andreu. Six associations et un syndicat, la CFDT des Métaux Fos, se sont joints aux 134 habitants.

"Après la publication de nombreuses études qui ont révélé une augmentation des maladies des habitants de la région, une angoisse légitime et compréhensible a poussé un nombre important de personnes à se joindre à cette plainte", écrivent les plaignants dans un communiqué.

Plusieurs entreprises visées

À de nombreuses reprises, estiment ces habitants d'une des plus grandes zone industrielle d'Europe, l'État a été sollicité et "n'a pas mis en oeuvre les outils indispensables à une véritable évaluation des risques (...) Las de l'immobilisme des pouvoirs publics, les associations se sont regroupées pour que la justice se saisisse de ce problème de santé majeur", concluent-ils.

Plusieurs entreprises sont directement visées par la plainte pour ne pas respecter les normes ou les recommandations préfectorales en matière d'émissions de polluants, comme Esso ou Kem One.

Trois fois plus de cancers chez les femmes

L'Union pour les Entreprises (UPE) des Bouches-du-Rhône a dénoncé cette action en justice: "les Industriels ne sont pas des assassins!", a écrit l'UPE dans un communiqué, demandant à la justice de rejeter la plainte. "Les industriels de l'Étang de Berre investissent régulièrement depuis de longues années en faveur d'une réduction de la pollution de l'air", a défendu l'UPE.

En mars 2018, pour la première fois, l'État, par le biais de l'Agence régionale de santé (ARS) avait reconnu que l'état de santé des habitants de la zone de Fos était "fragilisé" par la pollution. Un an plus tôt, une étude indépendante baptisée "Fos-Epseal" concluait que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale, ou encore que 63% de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique, contre 36% en France.

<https://fr.news.yahoo.com/pollution-habitants-fos-sur-mer-portent-225208242.html>

Pollution: des habitants de Fos-sur-mer portent plainte contre X



À Fos-sur-Mer, le nombre de cancers chez les femmes est trois fois élevé que la moyenne nationale.

Des habitants de la zone industrielle de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) ont porté plainte contre X vendredi auprès du tribunal d'Aix-en-Provence pour "mise en danger de la vie d'autrui" en raison de la pollution qu'ils subissent, a annoncé leur avocate Julie Andreu. Six associations et un syndicat, la CFDT des Métaux Fos, se sont joints aux 134 habitants.

"Après la publication de nombreuses études qui ont révélé une augmentation des maladies des habitants de la région, une angoisse légitime et compréhensible a poussé un nombre important de personnes à se joindre à cette plainte", écrivent les plaignants dans un communiqué.

Plusieurs entreprises visées

À de nombreuses reprises, estiment ces habitants d'une des plus grandes zone industrielle d'Europe, l'État a été sollicité et "n'a pas mis en oeuvre les outils indispensables à une véritable évaluation des risques (...) Las de l'immobilisme des pouvoirs publics, les associations se sont regroupées pour que la justice se saisisse de ce problème de santé majeur", concluent-ils.

Plusieurs entreprises sont directement visées par la plainte pour ne pas respecter les normes ou les recommandations préfectorales en matière d'émissions de polluants, comme Esso ou Kem One.

Trois fois plus de cancers chez les femmes

L'Union pour les Entreprises (UPE) des Bouches-du-Rhône a dénoncé cette action en justice: "les industriels ne sont...

<https://fr.news.yahoo.com/pollution-habitants-fos-mer-portent-225208242.html>

Pollution: des habitants de Fos-sur-mer portent plainte contre X



10/11/2018 | 20:42

MARSEILLE (awp/afp) - Des habitants de la zone industrielle de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) ont porté plainte contre X vendredi auprès du tribunal d'Aix-en-Provence pour "mise en danger de la vie d'autrui" en raison de la pollution qu'ils subissent, a annoncé leur avocate Julie Andreu.

134 habitants, 6 associations et un syndicat, la CFDT des Métaux Fos, ont déposé une plainte.

"Après la publication de nombreuses études qui ont révélé une augmentation des maladies des habitants de la région, une angoisse légitime et compréhensible a poussé un nombre important de personnes à se joindre à cette plainte", écrivent les plaignants dans un communiqué.

A de nombreuses reprises, estiment ces habitants d'une des plus grandes zone industrielle d'Europe, l'État a été sollicité et "n'a pas mis en oeuvre les outils indispensables à une véritable évaluation des risques".

"Las de l'immobilisme des pouvoirs publics, les associations se sont regroupées pour que la justice se saisisse de ce problème de santé majeur", concluent-ils.

Plusieurs entreprises sont directement visées par la plainte pour ne pas respecter les normes ou les recommandations préfectorales en matière d'émissions de polluants, comme Esso ou Kem One.

L'Union pour les Entreprises (UPE) des Bouches-du-Rhône a dénoncé cette action en justice: "les industriels ne sont pas des assassins!", a écrit l'UPE dans un communiqué, demandant à la justice de rejeter la plainte. "Les industriels de l'Étang de Berre investissent régulièrement depuis de longues années en faveur d'une réduction de la pollution de l'air", a défendu l'UPE.

En mars 2018, pour la première fois, l'État, par le biais de l'Agence régionale de santé (ARS) avait reconnu que l'état de santé des habitants de la zone de Fos était "fragilisé" par la pollution. Un an plus tôt, une étude indépendante baptisée "Fos-Epseal" concluait que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale, ou encore que 63% de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique, contre 36% en France.

<https://www.juriguide.com/sante/sante-publique-plainte-contre-x-des-habitants-de-fos-sur-mer/>

Santé publique : plainte contre X des habitants de Fos-sur-Mer

Par **La Rédaction** - 11 novembre 2018

Vendredi 9 novembre, une plainte contre X a été déposée au motif de « mise en danger de la vie d'autrui » auprès du tribunal d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), a déclaré Julie Andreu, l'avocate des plaignants.

Cette plainte contre X émane de 134 personnes qui habitent les environs de Fos-sur-Mer, mais aussi de six associations et du syndicat CFDT des Métaux Fos.

Dans un communiqué, les plaignants déclarent : « après la publication de nombreuses études qui ont révélé une augmentation des maladies des habitants de la région, une angoisse légitime et compréhensible a poussé un nombre important de personnes à se joindre à cette plainte ».

Selon eux, l'État « n'a pas mis en œuvre les outils indispensables à une véritable évaluation des risques ». Avant de rajouter : « las de l'immobilisme des pouvoirs publics, les associations se sont regroupées pour que la justice se saisisse de ce problème de santé majeur ».

Dans cette zone industrielle qui figurent parmi les plus importantes d'Europe, cette plainte contre X est toutefois adressée particulièrement aux sociétés qui ne respectent pas les recommandations préfectorales en rapport avec l'émissions de polluants.

L'organisation interprofessionnelle Union pour les Entreprises (UPE) du département a réagi à cette plainte.

Dans un communiqué, l'UPE réclame le rejet de cette plainte par la justice : « les industriels ne sont pas des criminels ! », avant de rajouter : « les industriels de l'Étang de Berre investissent régulièrement depuis de longues années en faveur d'une réduction de la pollution de l'air ».

Cependant, l'Agence régionale de santé (ARS), un organisme d'État, avait admis pour la première fois officiellement au printemps 2018, que les personnes qui vivent dans le secteur de Fos-sur-Mer avaient une santé « fragilisée ».

D'autres études menées précédemment avaient mis en avant des données alarmantes : trois fois plus de cas de cancer ou encore le double de maladie chronique dans la zone, par rapport aux données nationales.

<http://www.europe1.fr/societe/pollution-des-habitants-de-fos-sur-mer-portent-plainte-contre-x-3797978>

Pollution : des habitants de Fos-sur-mer portent plainte contre X

12h46, le 11 novembre 2018

AA



En mars 2018, pour la première fois, l'État, par le biais de l'ARS, avait reconnu que l'état de santé des habitants de la zone de Fos était "fragilisé" par la pollution. © AFP

En raison de la pollution qu'ils subissent des habitants de la zone industrielle de Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône ont porté plainte contre X.

Des habitants de la zone industrielle de Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône ont porté plainte contre X vendredi auprès du tribunal d'Aix-en-Provence pour "mise en danger de la vie d'autrui" en raison de la pollution qu'ils subissent, a annoncé leur avocate Julie Andreu.

134 habitants et six associations. 134 habitants, 6 associations et un syndicat, la CFDT des Métaux Fos, ont déposé une plainte. "Après la publication de nombreuses études qui ont révélé une augmentation des maladies des habitants de la région, une angoisse légitime et compréhensible a poussé un nombre important de personnes à se joindre à cette plainte", écrivent les plaignants dans un communiqué.

A de nombreuses reprises, estiment ces habitants d'une des plus grandes zone industrielle d'Europe, l'État a été sollicité et "n'a pas mis en oeuvre les outils indispensables à une véritable évaluation des risques". "Las de l'immobilisme des pouvoirs publics, les associations se sont regroupées pour que la justice se saisisse de ce problème de santé majeur", concluent-ils.

Plusieurs entreprises visées directement. Plusieurs entreprises sont directement visées par la plainte pour ne pas respecter les normes ou les recommandations préfectorales en matière d'émissions de polluants, comme Esso ou Kem One. L'Union pour les Entreprises (UPE) des Bouches-du-Rhône a dénoncé cette action en justice : "les industriels ne sont pas des assassins!", a écrit l'UPE dans un communiqué, demandant à la justice de rejeter la plainte. "Les industriels de l'Étang de Berre investissent régulièrement depuis de longues années en faveur d'une réduction de la pollution de l'air", a défendu l'UPE.

L'état de santé des habitants "fragilisé" par la pollution. En mars 2018, pour la première fois, l'État, par le biais de l'Agence régionale de santé (ARS) avait reconnu que l'état de santé des habitants de la zone de Fos était "fragilisé" par la pollution. Un an plus tôt, une étude indépendante baptisée "Fos-Epseal" concluait que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale, ou encore que 63% de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique, contre 36% en France.

<https://www.sudouest.fr/2018/11/11/cancers-maladies-chroniques-des-habitants-de-fos-sur-mer-portent-plainte-pour-denoncer-la-pollution-5556308-4696.php#xtor=RSS-10521769>

Cancers, maladies chroniques : des habitants de Fos-sur-Mer portent plainte pour dénoncer la pollution

© 2006 Blackwell Publishing Ltd *Journal of Internal Medicine* 260: 105–112

[Facebook](#)
[Twitter](#)
[Google+](#)
[LinkedIn](#)
[Comments](#)



4. 134 habitants, 9 associations et un syndicat, le CDOT des Merveilles, ont déposé une plainte. **EMANE-CHRISTINE ROUSSELET** AFP

Autour de la plus grande zone industrielle d'Europe, les habitants contractent jusqu'à trois fois plus de cancers que la moyenne nationale. Ils portent plainte pour "mise en danger de la vie d'autrui"

Des habitants de la zone industrielle de Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône, ont porté plainte contre X vendredi auprès du tribunal d'Aix-en-Provence **pour "mise en danger de la vie d'autrui"** en raison de la pollution qu'ils subissent, a annoncé leur avocate Julie Andreu.

134 habitants, 6 associations et un syndicat, la CFDT des Métaux Fos, ont déposé une plainte.

Les normes antipollution non respectées ?

"Après la publication de nombreuses études qui ont révélé une **augmentation des maladies des habitants de la région**, une angoisse légitime et compréhensible a poussé un nombre important de personnes à se joindre à cette plainte", écrivent les plaignants dans un communiqué.

À de nombreuses reprises, estiment ces habitants d'une des plus grandes zone industrielle d'Europe, l'État a été sollicité et "n'a pas mis en oeuvre les outils indispensables à une véritable évaluation des risques".

Plusieurs entreprises sont directement visées par la plainte pour **ne pas respecter les normes ou les recommandations préfectorales** en matière d'émissions de polluants, comme Esso ou Kem One.

L'Union pour les Entreprises (UPE) des Bouches-du-Rhône a dénoncé cette action en justice : "les industriels ne sont pas des assassins", a écrit l'UPE dans un communiqué, demandant à la justice de rejeter la plainte.

"Les industriels de l'Étang de Berre investissent régulièrement depuis de longues années en faveur d'une réduction de la pollution de l'air"

Jusqu'à trois fois plus de cancers

En mars 2018, pour la première fois, l'État, par le biais de l'Agence régionale de santé (ARS) avait reconnu que l'état de santé des habitants de la zone de Fos était "fragilisé" par la pollution.

Un an plus tôt, une étude indépendante baptisée "Fos-Epséal" concluait que **les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale**, ou encore que 63% de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique, contre 36% en France.

"Las de l'immobilisme des pouvoirs publics, les associations se sont regroupées pour que la justice se saisisse de ce problème de santé majeur"

https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/11/10/pollution-et-cancers-des-habitants-de-fos-sur-mer-portent-plainte-contre-x_5381889_3224.html

Pollution et cancers : des habitants de Fos-sur-Mer portent plainte contre X

En 2017, une étude concluait que les femmes interrogées dans la zone de l'Etang de Berre avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale.

Le Monde avec AFP - Publié le 10 novembre 2018 à 21h13 - Mis à jour le 11 novembre 2018 à 06h34



Les cheminées du site de Kem One, à Fos-sur-mer (Bouches-du-Rhône). BORIS HORVAT / AFP

Des habitants de la zone industrielle de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) ont porté plainte contre X vendredi 9 novembre auprès du tribunal d'Aix-en-Provence pour « mise en danger de la vie d'autrui » en raison de la pollution qu'ils subissent, a annoncé leur avocate Julie Andreu. En tout, 134 habitants, six associations et un syndicat, la CFDT des Métaux Fos, ont déposé une plainte.

« Après la publication de nombreuses études qui ont révélé une augmentation des maladies des habitants de la région, une angoisse légitime et compréhensible a poussé un nombre important de personnes à se joindre à cette plainte », écrivent les plaignants dans un communiqué.

Lire aussi | La pollution industrielle imprègne les habitants de Fos-sur-Mer

A de nombreuses reprises, estiment ces habitants d'une des plus grandes zones industrielle d'Europe, l'Etat a été sollicité et « n'a pas mis en œuvre les outils indispensables à une véritable évaluation des risques ». « Las de l'immobilisme des pouvoirs publics, les associations se sont regroupées pour que la justice se saisisse de ce problème de santé majeur », concluent-ils.

Trois fois plus de cancers

Plusieurs entreprises sont directement visées par la plainte pour ne pas respecter les normes ou les recommandations préfectorales en matière d'émissions de polluants, comme Esso ou Kem One.

L'Union pour les Entreprises (UPE) des Bouches-du-Rhône a dénoncé cette action en justice : « les industriels ne sont pas des assassins ! », a écrit l'UPE dans un communiqué, demandant à la justice de rejeter la plainte. « Les industriels de l'Etang de Berre investissent régulièrement depuis de longues années en faveur d'une réduction de la pollution de l'air », a défendu l'organisation interprofessionnelle.

Lire aussi | A Fos-sur-Mer, la pollution industrielle contamine aussi les aliments

En mars 2018, pour la première fois, l'Etat, par le biais de l'Agence régionale de santé (ARS) avait reconnu que l'état de santé des habitants de la zone de Fos était « fragilisé » par la pollution. Un an plus tôt, une étude indépendante baptisée « Fos-Epseal » concluait que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale, ou encore que 63 % de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique, contre 36 % en France.

<https://marsactu.fr/bref/pollution-les-habitants-de-fos-portent-plainte-pour-mise-en-danger-de-la-vie-dautrui/>

Pollution : les habitants de Fos portent plainte pour “mise en danger de la vie d’autrui”

X

Bref Benoît Gilles 12 Nov 2018  0



Ils sont six associations, 134 habitants et un syndicat, la CFDT Métallurgie, à avoir porté plainte contre X, ce vendredi, pour “mise en danger de la vie d’autrui”. À l’initiative de l’association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos, la plainte vise directement plusieurs industriels comme Kem One et ArcelorMittal, selon *Le Monde*.

Elle fait suite à plusieurs études qui pointaient la forte présence de certaines pathologies et notamment de cancers en lien avec les sources de pollution atmosphérique de la zone industrielle de Fos-sur-mer ([lire notre article](#)).

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/Pollution-Fos-sur-Mer-habitants-plainte-32359.php4>

Pollution à Fos-sur-Mer : une centaine d'habitants portent plainte

Risques | 12 novembre 2018 | Rachida Boughriet

A- A+



© mat

Le 9 novembre, 134 habitants de la commune de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), exposés aux pollutions industrielles et portuaires, ont porté plainte contre X auprès du tribunal d'Aix-en-Provence pour *"mise en danger de la vie d'autrui"*. Selon l'agence de presse AFP, six associations et un syndicat, la CFDT des Métaux Fos, ont également déposé une plainte. *"Après la publication de nombreuses études qui ont révélé une augmentation des maladies des habitants de la région, une angoisse légitime et compréhensible a poussé un nombre important de personnes à se joindre à cette plainte"*, soulignent les plaignants, dans un communiqué transmis à l'AFP.

Pour rappel, une dernière étude, menée par l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions, parue en mai 2018, a montré une sur-imprégnation de la population de Fos-sur-Mer exposée par inhalation au plomb, en furanes et en benzène : trois polluants typiques des émissions industrielles. Une consommation fréquente de produits de la mer locaux est associée à une augmentation de l'imprégnation en PCB, dioxines/furanes, mercure et chrome. Ces résultats font suite à deux études, publiées en janvier 2017 et en février 2018, qui alertaient sur les risques sanitaires dans cette zone (prévalence plus élevée de l'asthme, des cancers et des diabètes notamment).

Dans un communiqué, l'Union pour les entreprises (UPE) des Bouches-du-Rhône a demandé que cette plainte *"soit jugée irrecevable par la justice"*. *"Les militants écologistes à l'origine de la plainte visent très directement des industriels locaux, dont l'activité serait accusée de provoquer des maladies chroniques graves"*, a dénoncé l'UPE. Les industriels de l'Etang de Berre *"investissent régulièrement depuis de longues années en faveur d'une réduction de la pollution de l'air"*, a-t-elle-ajouté.



Rachida Boughriet, journaliste
Rédactrice spécialisée

<http://m.lamarseillaise.fr/bouches-du-rhone/developpement-durable/73278-etang-de-berre-action-en-justice-contre-l-etat>

Etang de Berre : action en justice contre l'état

Écrit par : Alan Bernigaud | lundi 12 novembre 2018 12:09 | Imprimer



Selon l'association « Il y a 10 % de malades en plus sur le pourtour de l'étang de Berre par rapport à la moyenne nationale », photo : GPMM.

À faire et ne pas faire
dans vos tableaux de bord

OBTENIR LE
LIVRE BLANC

+ a b l e a u

Une association va porter plainte, contre l'État pour mise en danger d'autrui sur les pourtours de l'étang de Berre. Elle dénonce les effets de la pollution industrielle sur la qualité de l'air.

La pollution industrielle serait-elle responsable du fort taux de maladies autour de l'étang de Berre ? C'est en tout cas l'avis de Daniel Moutet, président de l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF). « Il y a 10 % de malades en plus sur le pourtour

de l'étang de Berre par rapport à la moyenne nationale », avance-t-il pour justifier une plainte qui va être déposée, ce vendredi, au TGI d'Aix-en-Provence. Une plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui » dirigée contre l'État. « Nous attendons que ce dernier prenne des dispositions pour que l'on respire, enfin, un air pur », indique Daniel Moutet.

Cette action en justice est soutenue par la Ligue des droits de l'Homme, la CFDT et 4 associations. Parmi elles, Étang-Nouveau, dont est membre Christian Herrscher. Ce retraité a vécu à Saint-Chamas de 2010 à 2016, période durant laquelle sa femme a contracté un cancer des poumons. « Elle n'a jamais fumé et a toujours eu une vie saine. Je suis persuadé que sa maladie est liée aux rejets industriels massifs sur ce secteur », affirme-t-il. Menée par AirPaca, la préfecture des Bouches-du-Rhône et l'Agence régionale de santé, une étude de santé environnementale autour de l'étang de Berre baptisée « Scenarii » reconnaissait en janvier dernier la présence « d'indices de risques à long terme supérieurs au seuil de vigilance pour les effets cancérigènes, liés à la présence de plusieurs polluants près des grands axes de transport et à proximité de certaines sources industrielles ».

Une plainte qui ne passe pas chez les entrepreneurs

L'annonce du dépôt de cette plainte n'est pas du goût de l'Union pour les Entreprises (UPE13) qui juge « inacceptable que de telles accusations soient proférées à l'encontre de chefs d'entreprise. » Une colère qui s'explique par l'importance capitale que représente l'industrie sur ce territoire et dont dépendent des milliers d'emplois. Reste à savoir si cette plainte sera jugée recevable par la justice.

<http://m.lamarseillaise.fr/bouches-du-rhone/developpement-durable/73278-etang-de-berre-action-en-justice-contre-l-etat>

Vivre et mourir à Fos-sur-mer (2/2)

Fos-sur-mer : "Un secret d'état"

01/12/2017

Pourquoi et comment, dans la zone la plus industrielle de France, les habitants de Fos-sur-Mer et de Port Saint-Louis-du-Rhône, ont dû se battre seuls face à l'Etat et aux industriels.



Le site industriel de Fos-sur-mer • Crédits : Jacques Boussaroque / Only France - AFP

Le Docteur Bessin a découvert l'ampleur des problèmes de santé et a fait le lien avec la pollution industrielle. Jacques Carles, commerçant, a mené des recherches pour connaître le nombre exact d'hospitalisations des habitants. Le maire de Fos n'a cessé de demander des études concernant la santé et la pollution au Préfet, représentant de l'Etat. L'agence régionale de santé (ARS) a accepté finalement de répondre à nos questions.

Octobre 2018

(Étude FNE)

<http://www.journaldelenvironnement.net/article/icpe-arcelormittal-mediterranee-assigne-en-justice-pour-pollution,95344>

ICPE: ArcelorMittal Méditerranée assigné en justice pour pollution

Le mardi 18 décembre 2018 à 18h 29 par Marine Jobert

► Risques-Santé, Air industriel, Santé au travail, Santé publique



Le port de Fos-sur-Mer.
Port de Marseille-Fos

Les dysfonctionnements sont légions et engendrent de nombreuses pollutions de l'air et du sol sur le site de Fos-sur-Mer, accuse France Nature Environnement (FNE), qui attaque en justice le leader mondial de fabrication et de transformation de l'acier.

Extrait : 31 janvier 2014: absence d'étanchéité des bassins à boue. 9 décembre 2014: défaut de mise en place du procédé de désulfuration du gaz de la cokerie. 12 septembre 2017: dépassement des seuils maximum de rejets...

<https://marsactu.fr/bref/france-nature-environnement-attaque-arcelormittal-en-justice-pour-ses-pollutions-repetees/>

France nature environnement attaque ArcelorMittal en justice pour ses pollutions répétées

POLLUTION

Bref Jean-Marie Leforestier 18 Déc 2018 1



36 infractions environnementales en cinq ans. C'est le décompte réalisé par France nature environnement concernant l'usine ArcelorMittal de Fos-sur-Mer. L'association a donc décidé d'attaquer l'usine sidérurgique en justice pour *"demander réparation des dommages causés et l'arrêt immédiat des infractions responsables de la pollution de l'environnement"*, explique-t-elle dans un communiqué publié après [un article détaillé du Monde](#).

Effectué en juillet, le dernier rapport d'inspection de la Dreal, le service préfectoral chargé des questions environnementales, fait état de dépassement des émissions de benzène, de poussière et de composés organiques volatils. Quelques mois plus tôt, un rapport ministériel qualifiait Arcelor de *"principal émetteur de polluants dans l'atmosphère"* du département ([lire notre article](#)).

<https://www.maritima.info/actualites/environnement/fos-sur-mer/10279/fos-sur-mer-arcelormittal-devant-la-justice-pour-pollution.html>



00:05 / 02:31

MARITIMA MÉDIAS

Fos-sur-Mer: Arcelormittal devant la justice pour pollution

FOS-SUR-MER **ARCELOMITTAL**

Il y a 16 jours | 89 vues

L'association France nature environnement accuse le sidérurgiste d'avoir enfreint 37 règles relatives à la protection de l'environnement notamment en ce qui concerne les rejets de benzène, 10 fois supérieur à la norme européenne.

Vidéo publiée le : 18/12/2018 à 15:20:00

Lien vers l'article de [Maritima info](https://www.maritima.info/actualites/environnement/fos-sur-mer/10279/fos-sur-mer-arcelormittal-devant-la-justice-pour-pollution.html) :

<https://www.maritima.info/actualites/environnement/fos-sur-mer/10279/fos-sur-mer-arcelormittal-devant-la-justice-pour-pollution.html>

<https://www.la-croix.com/France/Justice/ArcelorMittal-assigne-justice-Fos-sur-Mer-2018-12-18-1200990416>

ArcelorMittal assigné en justice à Fos-sur-Mer

Marine Lamoureux , le 18/12/2018 à 17h04



L'association France nature environnement, à l'origine de la requête, accuse l'industriel d'au moins 36 manquements aux normes antipollution sur ce site depuis 2013.



Vue sur le complexe pétrochimique du golfe de Fos sur Mer (Bouches du Rhône). / CLEMENT MAHOUDAU/TPG PRESS/MAXPPP

Provoquer un sursaut, un « électrochoc » face à la pollution persistante du site industriel de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). Tel est l'objectif de France nature environnement qui, fin novembre, a assigné le groupe sidérurgique ArcelorMittal devant le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence. L'association l'accuse d'avoir commis au moins 36 manquements aux normes antipollution ces cinq dernières années. « Notre but est d'alerter l'opinion publique, les autorités, des infractions du groupe sur ce site emblématique, confie Mathilde Goueffon, juriste à FNE Paca. Depuis qu'ArcelorMittal a obtenu l'autorisation d'exploitation, il n'a... **Il reste 80% de l'article à lire.**

<https://www.capital.fr/economie-politique/recours-de-france-nature-environnement-contre-arcelormittal-1320310>

ECONOMIE ET POLITIQUE

RECOURS DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CONTRE ARCELORMITTAL

SYSTÈME JUDICIAIRE

+ SUIVRE

PUBLIÉ LE 18/12/2018 À 10H40



L'association France nature environnement (FNE) a confirmé mardi avoir intenté un recours judiciaire contre ArcelorMittal pour infraction aux règles de l'environnement. /Photo d'archives/REUTERS/Jean-Paul Pelissier Thomson Reuters

MARSEILLE (Reuters) - L'association France nature environnement (FNE) a confirmé mardi avoir intenté un recours judiciaire contre ArcelorMittal pour infraction aux règles de l'environnement.

FNE accuse le site de Fos-sur-Mer du groupe sidérurgique d'être à l'origine de 36 infractions environnementales sur cinq ans ayant pour conséquence de "nombreuses pollutions de l'air" autour de Marseille.

L'association a déposé plainte le 23 novembre devant le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) afin d'obtenir "l'arrêt immédiat des infractions responsables de la pollution de l'environnement", indique un communiqué de l'association, confirmant une information révélée par le journal Le Monde.

"Benzène, oxyde d'azote, dioxyde de soufre, particules fines (...), l'usine sidérurgique rejette un cocktail de substances présentant des effets directs sur la santé", ajoute le communiqué.

"Malgré des dizaines d'infractions environnementales, ArcelorMittal fait preuve d'inaction dans la mise en conformité du site", ajoute le texte.

"ArcelorMittal a une haute responsabilité dans les taux élevés de pollution de l'air autour de Marseille, où la perte d'espérance de vie due à la mauvaise qualité de l'air est estimée à 7,5 mois", accuse le communiqué.

L'association souligne que, depuis 2013, les inspecteurs de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) ont relevé 36 violations des normes en vigueur.

"Déjà en 2013, les associations ont obtenu la condamnation d'ArcelorMittal Méditerranée pour pollution des eaux et non-respect des règles préventives en matière d'émissions de polluants dans l'air. Cinq ans plus tard, la situation n'est toujours pas satisfaisante", souligne la directrice de FNE Paca, Nathalie Chaudon.

"On s'interroge vivement sur la capacité de l'Etat à faire respecter ses propres décisions", dit-elle.

Dans une réaction au journal Le Monde, le groupe sidérurgique, qui affirme avoir investi plus de 100 millions d'euros depuis 2012 sur son site provençal, estime "qu'il n'y a pas d'activité humaine, industrielle ou autre, sans impacts sur l'environnement".

"Nous en sommes conscients et la politique de notre entreprise est de les réduire au minimum en utilisant les technologies les plus efficaces", ajoute ArcelorMittal.

L'industriel affirme avoir réduit de 50% les émissions de dioxyde de soufre (SO2) et diminué de 4% celles des oxydes d'azote entre 2007 et 2017.

(Jean-François Rosnoblet édité par Danielle Rouquié)

<https://www.20minutes.fr/justice/2398267-20181218-bouches-rhone-arcelormittal-assigne-justice-pollution-site-fos-mer>

Bouches-du-Rhône: ArcelorMittal assigné en justice pour pollution sur son site de Fos-sur-mer

ENVIRONNEMENT France Nature Environnement accuse ArcelorMittal de «porter atteinte à la qualité de l'air et à la santé des riverains» à Fos-sur-Mer...

M.C. avec AFP | Publié le 18/12/18 à 11h34 — Mis à jour le 18/12/18 à 11h34



Un salarié devant l'usine Arcelor Mittal de Fos-sur-Mer. — Boris Horvat / AFP

France Nature Environnement (FNE) a assigné en justice le groupe sidérurgique [ArcelorMittal](#), que l'association accuse d'avoir commis 36 infractions aux législations sur la protection de l'environnement en 5 ans dans son usine de [Fos-sur-Mer](#) dans les [Bouches-du-Rhône](#).

L'association a assigné le géant européen devant le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence le 23 novembre, a précisé Nathalie Chaudon, directrice de FNE Paca, confirmant une information du [Monde](#). L'association accuse ArcelorMittal de «porter gravement atteinte à l'environnement et notamment à la qualité de l'air et la santé des riverains».

Responsable de 36 épisodes de pollution

FNE reproche à ArcelorMittal d'avoir violé à de nombreuses reprises les normes environnementales. L'usine de Fos-sur-Mer est responsable, en cinq ans, de 36 épisodes de pollution constatés par les inspecteurs de la Dreal (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), a calculé FNE.

«Les services de l'Etat ont mis en demeure ArcelorMittal à plusieurs reprises mais rien ne se passe, donc on a décidé de durcir le ton», a expliqué Nathalie Chaudon. Selon un rapport de novembre 2017 consulté par Le Monde, la Dreal demandait notamment «une mise en conformité rapide (...) au regard des enjeux sanitaires associés au benzène». Le benzène que le site d'ArcelorMittal rejette en grande quantité, «jusqu'à 10 fois» la valeur limite autorisée, selon ce même rapport.

<https://www.lesechos.fr/pme-regions/actualite-pme/0600374673034-fos-sur-mer-arcelormittal-assigne-en-justice-2231665.php>

Fos-sur-Mer : ArcelorMittal assigné en justice

PAUL MOUGA / Le 20/12 à 14h00



FNE accuse le groupe sidérurgique d'atteinte grave à la santé pour 36 dépassements des normes en cinq ans. Celui-ci a engagé un programme de réfection des fours de la cokerie.

Sourd aux rappels à l'ordre réguliers des inspecteurs de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), le site d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer va devoir répondre devant la justice de sa politique environnementale. France Nature Environnement accuse l'industriel d'avoir commis 36 infractions aux législations sur l'environnement en cinq ans. L'association a assigné le géant de l'acier devant le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence pour « atteinte grave à la santé » et exige le démarrage immédiat de travaux de mise en conformité.

En 2013, les associations avaient obtenu la condamnation de l'industriel pour non-respect des règles préventives en matière d'émissions de polluants dans l'air. « Cinq ans plus tard, la situation n'est toujours pas satisfaisante. Ce n'est pas normal pour un grand groupe comme celui-ci, et on s'interroge vivement sur la capacité de l'Etat à faire respecter ses propres décisions », dénonce Nathalie Chaudon, directrice de FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur.

À LIRE AUSSI

Le moteur industriel d'Aix-Marseille Métropole se remet en marche

A Florange, les hauts-fourneaux ne redémarreront pas

L'Agence européenne de l'environnement classe l'usine en troisième position dans son palmarès des installations classées les plus polluantes d'Europe. Dioxyde de carbone, oxydes d'azote, particules fines, monoxyde de carbone, plomb... En 2016, le

géant de l'acier a rejeté dans l'atmosphère 7,5 millions de tonnes de polluants avec des seuils dépassant parfois 10 fois les valeurs limites comme pour les dioxydes de soufre, d'azote, et le benzène.

Effet cocktail

L'an passé, l'Association de défense du golfe de Fos-sur-Mer avait publié une étude sur la dangerosité de « l'effet cocktail » de ces émanations et porté plainte contre X. Début 2017, après qu'une alerte de l'institut de veille sanitaire ait pointé un excès local d'hospitalisation pour des leucémies aiguës, de nouveaux éléments ont été apportés par **une autre étude supportée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses)**. « Le diabète de type 1 est presque 4 fois plus élevé dans notre étude qu'en France, et à Fos-sur-Mer, quasiment 10 % des habitants ont, ou ont eu, un cancer dans leur vie, contre 6 % à l'échelle nationale », expliquait la chercheuse Yolaine Ferrier.

ArcelorMittal assure, de son côté, avoir engagé d'importants investissements pour adapter ses installations aux normes. Il a notamment engagé un programme de réfection complète des 126 fours de la cokerie. Cet investissement, avancé aux trois-quarts selon l'industriel, sera terminé fin 2019 pour un montant de plus de 150 millions d'euros. Il est complété par des mesures de renforcement du suivi de la qualité de l'air à la sortie des deux cheminées de l'usine avec des analyses mensuelles plutôt que trimestrielles, comme l'impose l'arrêté préfectoral.

A REVOIR. Les docs du Mag de la santé

A REVOIRPrésenté par
Marina Carrère d'Encausse et Régis BoxeléDiffusé le 25-12-2018
Replay | Durée : 55 minutes

Les docs du Mag de la santé

- **Autisme : l'urgence d'un répit**

Rencontre avec des enfants et adolescents autistes sévères. Longtemps considéré comme une psychose infantile, l'autisme est aujourd'hui reconnu comme une maladie d'origine neurobiologique. Au quotidien, crises, angoisses et gestes répétitifs épuisent les familles. Confrontées au manque de structures d'accueil, elles vivent un véritable enfer. C'est pour permettre aux parents de souffler un peu et à leurs enfants autistes de s'ouvrir sur le monde que la maison "Belle étoile", une structure unique en France, les accueille pour une semaine de répit.

- **Etang de Berre : victimes de la pollution**

Dans les Bouches-du-Rhône, près de Marseille, la région de l'étang de Berre et du golfe de Fos est l'une des régions les plus polluées de France. Plus d'une centaine d'usines de pétrochimie, de sidérurgie, d'aciérie y sont implantées. Cette immense zone industrielle est une manne d'emplois pour les habitants mais aussi une source importante de pollution. Cancers, maladies respiratoires, diabète... En 2017, une étude a montré que les habitants y étaient plus malades qu'ailleurs en France. Nous sommes allés à la rencontre d'habitants, de médecins et de politiques pour comprendre l'éventuel impact de la pollution sur leur santé.

<https://www.europe1.fr/societe/fos-sur-mer-amende-pour-pollution-de-lair-contre-arcelormittal-3829190>

Fos-sur-Mer : amende pour pollution de l'air contre ArcelorMittal

© 2018, le 28 décembre 2018, modifié à 22h13, le 28 décembre 2018

»A



ArcelorMittal avait été assigné en justice par une association de protection de l'environnement. © ANNE-CHRISTINE ROUJOLAT / AFP

Partagez sur :



L'aciérie avait été mise en demeure il y a un an de respecter les limites de rejets de benzène, "substance classée cancérigène et mutagène", et de composés organiques volatils.

L'État a infligé une amende administrative de 15.000 euros à ArcelorMittal pour [pollution de l'air dans son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer](#), près de l'Étang de Berre, une partie des Bouches-du-Rhône très touchée par la pollution industrielle. Outre l'amende, le préfet des Bouches-du-Rhône a prononcé une astreinte de 1.500 euros par jour jusqu'à ce que le groupe sidérurgique respecte les normes environnementales visées, selon des arrêtés publiés vendredi.

ArcelorMittal met en avant ses "investissements". L'aciérie avait été mise en demeure il y a un an de [respecter les limites de rejets de benzène, "substance classée cancérigène et mutagène"](#), et de composés organiques volatils, mais n'a pas pris les mesures nécessaires à temps, précise la préfecture. "Notre objectif est d'être 100% conformes avec les normes européennes en vigueur, qui sont de plus en plus exigeantes", a réagi le groupe. "Les investissements environnementaux représentent 40 à 50% des investissements réalisés sur le site ces dernières années, soit plus de 100 millions d'euros entre 2012 et 2017", a-t-il souligné.

Sur la question des émissions de benzène, ArcelorMittal affirme avoir engagé "d'importants investissements" pour adapter ses installations aux normes : "à la date d'aujourd'hui, sur les 126 fours de la cokerie, 108 fours sont revenus à des valeurs inférieures à la valeur limite (...) La finalisation des travaux sur les fours restants est planifiée courant 2019".

"Redoubler d'attention". La sanction infligée par l'État est "encourageante" et plutôt "rare" à l'encontre d'un industriel, a salué de son côté Nathalie Chaudon, directrice de France Nature Environnement Paca. L'association avait assigné en justice fin novembre la multinationale [pour 36 infractions environnementales en cinq ans dans cette usine](#), dont dépendent 4.000 emplois directs ou indirects. "Il faut maintenant redoubler d'attention au niveau de l'industriel pour qu'il réalise ses travaux au plus vite. On ose espérer qu'en 2019, il y aura des changements positifs" pour la santé des riverains, a-t-elle ajouté.

La question de la qualité de l'air est sensible dans les environs de l'Étang de Berre, territoire industriel aux portes de Marseille. Des habitants ont porté plainte en novembre contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui" en raison de la pollution qu'ils subissent, dénonçant notamment une recrudescence de cas de cancer. En mars, l'Agence régionale de la santé (ARS) avait reconnu que la pollution "fragilisait" l'état de santé de la population locale.

https://www.challenges.fr/industrie/arcelormittal-condamne-pour-pollution-de-l-air_633930

ArcelorMittal condamné pour pollution de l'air

Par Challenges.fr le 28.12.2018 à 19h24

L'usine sidérurgique ArcelorMittal de Fos-sur-Mer a écopé d'une amende pour pollution de l'air, avec une astreinte jusqu'à ce que le groupe respecte les normes.



ArcelorMittal a écopé d'une amende pour pollution de l'air à Fos-sur-Mer
AFP/ARCHIVES - BORIS HORVAT

L'État a infligé une amende administrative de 15.000 euros à ArcelorMittal pour pollution de l'air dans son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer, près de l'Étang de Berre, une partie des Bouches-du-Rhône très touchée par la pollution industrielle. Outre l'amende, le préfet des Bouches-du-Rhône a prononcé une astreinte de 1.500 euros par jour jusqu'à ce que le groupe sidérurgique respecte les normes environnementales visées, selon des arrêtés publiés vendredi. L'aciérie avait été mise en demeure il y a un an de respecter les limites de rejets de benzène, "substance classée cancérigène et mutagène" et de composés organiques volatils, mais n'a pas pris les mesures nécessaires à temps, précise la préfecture.

"Notre objectif est d'être 100% conformes avec les normes européennes en vigueur, qui sont de plus en plus exigeantes", a réagi le groupe auprès de l'AFP. "Les investissements environnementaux représentent 40 à 50% des investissements réalisés sur le site ces dernières années, soit plus de 100 millions d'euros entre 2012 et 2017", a-t-il souligné. Sur la question des émissions de benzène, ArcelorMittal affirme avoir engagé "d'importants investissements" pour adapter ses installations aux normes : "à la date d'aujourd'hui, sur les 126 fours de la cokerie, 108 fours sont revenus à des valeurs inférieures à la valeur limite (...) La finalisation des travaux sur les fours restants est planifiée courant 2019".

La sanction infligée par l'Etat est "encourageante" et plutôt "rare" à l'encontre d'un industriel, a salué de son côté Nathalie Chaudon, directrice de France Nature Environnement Paca. L'association avait assigné en justice fin novembre la multinationale pour 36 infractions environnementales en cinq ans dans cette usine, dont dépendent 4.000 emplois directs ou indirects. "Il faut maintenant redoubler d'attention au niveau de l'industriel pour qu'il réalise ses travaux au plus vite. On ose espérer qu'en 2019 il y aura des changements positifs" pour la santé des riverains, a-t-elle ajouté.

La question de la qualité de l'air est sensible dans les environs de l'Étang de Berre, territoire industriel aux portes de Marseille. Des habitants ont porté plainte en novembre contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui" en raison de la pollution qu'ils subissent, dénonçant notamment une recrudescence de cas de cancer. En mars, l'Agence régionale de la santé (ARS) avait reconnu que la pollution "fragilisait" l'état de santé de la population locale.

(Avec AFP)

https://lexpansion.lexpress.fr/actualites/1/actualite-economique/amende-pour-pollution-de-l-air-contre-arcelormittal-a-fos-sur-mer_2055118.html

MARSEILLE

Amende pour pollution de l'air contre ArcelorMittal à Fos-sur-Mer

Par AFP, publié le 28/12/2018 à 18:16, mis à jour à 18:16



Marseille - L'État a infligé une amende administrative de 15.000 euros à ArcelorMittal pour pollution de l'air dans son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer, près de l'Étang de Berre, une partie des Bouches-du-Rhône très touchée par la pollution industrielle.

Outre l'amende, le préfet des Bouches-du-Rhône a prononcé une astreinte de 1.500 euros par jour jusqu'à ce que le groupe sidérurgique respecte les normes environnementales visées, selon des arrêtés publiés vendredi.

L'aciérie avait été mise en demeure il y a un an de respecter les limites de rejets de benzène, "substance classée cancérigène et mutagène" et de composés organiques volatils, mais n'a pas pris les mesures nécessaires à temps, précise la préfecture.

"Notre objectif est d'être 100% conformes avec les normes européennes en vigueur, qui sont de plus en plus exigeantes", a réagi le groupe auprès de l'AFP. "Les investissements environnementaux représentent 40 à 50% des investissements réalisés sur le site ces dernières années, soit plus de 100 millions d'euros entre 2012 et 2017", a-t-il souligné.

Sur la question des émissions de benzène, ArcelorMittal affirme avoir engagé "d'importants investissements" pour adapter ses installations aux normes : "à la date d'aujourd'hui, sur les 126 fours de la cokerie, 108 fours sont revenus à des valeurs inférieures à la valeur limite (...) La finalisation des travaux sur les fours restants est planifiée courant 2019".

La sanction infligée par l'Etat est "encourageante" et plutôt "rare" à l'encontre d'un industriel, a salué de son côté Nathalie Chaudon, directrice de France Nature Environnement Paca.

L'association avait assigné en justice fin novembre la multinationale pour 36 infractions environnementales en cinq ans dans cette usine, dont dépendent 4.000 emplois directs ou indirects.

"Il faut maintenant redoubler d'attention au niveau de l'industriel pour qu'il réalise ses travaux au plus vite. On ose espérer qu'en 2019 il y aura des changements positifs" pour la santé des riverains, a-t-elle ajouté.

La question de la qualité de l'air est sensible dans les environs de l'Étang de Berre, territoire industriel aux portes de Marseille. Des habitants ont porté plainte en novembre contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui" en raison de la pollution qu'ils subissent, dénonçant notamment une recrudescence de cas de cancer.

En mars, l'Agence régionale de la santé (ARS) avait reconnu que la pollution "fragilisait" l'état de santé de la population locale.

https://www.lepoint.fr/societe/amende-pour-pollution-de-l-air-contre-arcelormittal-a-fos-sur-mer-28-12-2018-2282285_23.php#xtor=RSS-221

Amende pour pollution de l'air contre ArcelorMittal à Fos-sur-Mer

AFP

Publié le 28/12/2018 à 18:18 | AFP



ABONNEZ-VOUS

L'État a infligé une amende administrative de 15.000 euros à ArcelorMittal pour pollution de l'air dans son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer, près de l'Étang de Berre, une partie des Bouches-du-Rhône très touchée par la pollution industrielle.

Outre l'amende, le préfet des Bouches-du-Rhône a prononcé une astreinte de 1.500 euros par jour jusqu'à ce que le groupe sidérurgique respecte les normes environnementales visées, selon des arrêtés publiés vendredi.

L'aciérie avait été mise en demeure il y a un an de respecter les limites de rejets de benzène, "substance classée cancérigène et mutagène" et de composés organiques volatils, mais n'a pas pris les mesures nécessaires à temps, précise la préfecture.

"Notre objectif est d'être 100 % conformes avec les normes européennes en vigueur, qui sont de plus en plus exigeantes", a réagi le groupe auprès de l'AFP. "Les investissements environnementaux représentent 40 à 50 % des investissements réalisés sur le site ces dernières années, soit plus de 100 millions d'euros entre 2012 et 2017", a-t-il souligné.

Sur la question des émissions de benzène, ArcelorMittal affirme avoir engagé "d'importants investissements" pour adapter ses installations aux normes : "à la date d'aujourd'hui, sur les 126 fours de la cokerie, 108 fours sont revenus à des valeurs inférieures à la valeur limite (...) La finalisation des travaux sur les fours restants est planifiée courant 2019".

La sanction infligée par l'Etat est "encourageante" et plutôt "rare" à l'encontre d'un industriel, a salué de son côté Nathalie Chaudon, directrice de France Nature Environnement Paca.

L'association avait assigné en justice fin novembre la multinationale pour 36 infractions environnementales en cinq ans dans cette usine, dont dépendent 4.000 emplois directs ou indirects.

"Il faut maintenant redoubler d'attention au niveau de l'industriel pour qu'il réalise ses travaux au plus vite. On ose espérer qu'en 2019 il y aura des changements positifs" pour la santé des riverains, a-t-elle ajouté.

La question de la qualité de l'air est sensible dans les environs de l'Étang de Berre, territoire industriel aux portes de Marseille. Des habitants ont porté plainte en novembre contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui" en raison de la pollution qu'ils subissent, dénonçant notamment une recrudescence de cas de cancer.

En mars, l'Agence régionale de la santé (ARS) avait reconnu que la pollution "fragilisait" l'état de santé de la population locale.

<https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/arcelormittal-ecope-d-une-amende-de-15-000-euros-pour-pollution-de-l-air-a-fos-sur-mer-1546030454>

ArcelorMittal écope d'une amende de 15.000 euros pour pollution de l'air à Fos-sur-Mer

Vendredi 28 décembre 2018 à 21:54

Par Romane Porcon, France Bleu Provence



L'État vient d'infliger ce vendredi une amende de 15.000 euros à ArcelorMittal pour avoir pollué l'air avec son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). L'aciérie avait été mise en demeure il y a un an de respecter les limites de rejets de benzène.



L'usine d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer © Maxppp - Clement Mahoudeau

 Fos-sur-Mer, France

L'industriel ArcelorMittal vient d'écoper d'une amende de 15.000 euros, ce vendredi, pour pollution de l'air dans son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer, près de l'étang de Berre. En plus de cette amende, le préfet des Bouches-du-Rhône a prononcé une **astreinte de 1.500 euros par jour** jusqu'à ce que le groupe sidérurgique respecte les normes environnementales visées.

L'aciérie avait été mise en demeure il y a un an de **respecter les limites de rejets de benzène**, "substance classée cancérigène et mutagène" et de composés organiques volatils, mais n'a pas pris les mesures nécessaires à temps, précise la préfecture.

La mise aux normes de tous les fours est planifiée dans le courant de l'année 2019

ArcelorMittal, interrogé par l'AFP, affirme avoir engagé d'importants investissements : "Les investissements environnementaux représentent 40 à 50% des investissements réalisés sur le site ces dernières années, soit plus de 100 millions d'euros entre 2012 et 2017". D'après le groupe, la finalisation des travaux sur les fours restants est planifiée courant 2019. En novembre, des habitants ont porté plainte contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui" en raison de la pollution qu'ils subissent, dénonçant notamment une **recrudescence de cas de cancer**.

<https://www.ouest-france.fr/economie/entreprises/arcelormittal/fos-sur-mer-arcelormittal-ecope-d-une-amende-pour-pollution-de-l-air-6153657>



YVES MULLER / AGF / SYGMA / J. M. / 10.17

Fos-sur-Mer. ArcelorMittal écope d'une amende pour pollution de l'air



L'usine ArcelorMittal de Fos-sur-Mer, à Fos-sur-Mer / Image d'illustration © Jean-Christophe VERHAEGEN / AFP

ANNONCE

FLYER A6
IMBATTABLE

16,50 €
1000 ex.

18,50 €
500 ex.

Impression de vos Flyers sur-mesure à partir de 16,50€ les 1000 exemplaires.

Easyflyer imprime tous vos supports de communication à prix discount. 100% Satisfait !

L'industriel ArcelorMittal a été condamné ce vendredi à une amende administrative de 15 000 euros pour avoir pollué l'air avec son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône. L'aciérie avait été mise en demeure il y a un an de respecter les limites de rejets de benzène. Sur cette question, ArcelorMittal affirme avoir engagé « d'importants investissements ».

L'État a infligé une amende administrative de 15 000 euros à ArcelorMittal pour pollution de l'air

dans son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer, près de l'étang de Berre, une partie des Bouches-du-Rhône très touchée par la pollution industrielle. Outre l'amende, le préfet des Bouches-du-Rhône a prononcé une astreinte de 1 500 euros par jour jusqu'à ce que le groupe sidérurgique respecte les normes environnementales visées, selon des arrêtés publiés ce vendredi.

L'aciérie avait été mise en demeure il y a un an de respecter les limites de rejets de benzène, « substance classée cancérigène et mutagène » et de composés organiques volatils, mais n'a pas pris les mesures nécessaires à temps, précise la préfecture.

ArcelorMittal affirme avoir engagé « d'importants investissements »

« Notre objectif est d'être 100% conformes avec les normes européennes en vigueur, qui sont de plus en plus exigeantes », a réagi le groupe. « Les investissements environnementaux représentent 40 à 50% des investissements réalisés sur le site ces dernières années, soit plus de 100 millions d'euros entre 2012 et 2017 », a-t-il souligné.

Sur la question des émissions de benzène, ArcelorMittal affirme avoir engagé « d'importants investissements » pour adapter ses installations aux normes : « à la date d'aujourd'hui, sur les 126 fours de la cokerie, 108 fours sont revenus à des valeurs inférieures à la valeur limite [...] La finalisation des travaux sur les fours restants est planifiée courant 2019 ».

ArcelorMittal affirme avoir engagé « d'importants investissements »

« Notre objectif est d'être 100% conformes avec les normes européennes en vigueur, qui sont de plus en plus exigeantes », a réagi le groupe. « Les investissements environnementaux représentent 40 à 50% des investissements réalisés sur le site ces dernières années, soit plus de 100 millions d'euros entre 2012 et 2017 », a-t-il souligné.

Sur la question des émissions de benzène, ArcelorMittal affirme avoir engagé « d'importants investissements » pour adapter ses installations aux normes : « à la date d'aujourd'hui, sur les 126 fours de la cokerie, 108 fours sont revenus à des valeurs inférieures à la valeur limite [...] La finalisation des travaux sur les fours restants est planifiée courant 2019 ».

Une sanction « rare » et « encourageante »

La sanction infligée par l'État est « encourageante » et plutôt « rare » à l'encontre d'un industriel, a salué de son côté Nathalie Chaudon, directrice de France Nature Environnement Paca. L'association avait assigné en justice fin novembre la multinationale pour 96 infractions environnementales en cinq ans dans cette usine, dont dépendent 4 000 emplois directs ou indirects.

« Il faut maintenant redoubler d'attention au niveau de l'industriel pour qu'il réalise ses travaux au plus vite. On ose espérer qu'en 2019 il y aura des changements positifs » pour la santé des riverains, a-t-elle ajouté.

Recrudescence de cas de cancer

La question de la qualité de l'air est sensible dans les environs de l'étang de Berre, territoire industriel aux portes de Marseille. Des habitants ont porté plainte en novembre contre X pour « mise en danger de la vie d'autrui » en raison de la pollution qu'ils subissent, dénonçant notamment une recrudescence de cas de cancer.

En mars, l'Agence régionale de la santé (ARS) avait reconnu que la pollution « fragilisait » l'état de santé de la population locale.

Ouest-France avec AFP. Ouest-France

<https://www.maritima.info/actualites/environnement/fos-sur-mer/10295/l-etat-sanctionne-arcelormittal-fos-pour-pollution-de-l-air.html>

L'Etat sanctionne ArcelorMittal Fos pour pollution de l'air

ENVIRONNEMENT

🕒 29/12/2018 À 07H54

🕒 01:13



1/1 L'Etat sanctionne ArcelorMittal Fos pour pollution de l'air

ArcelorMittal vient de se voir infliger une amende administrative de 15.000 euros pour pollution de l'air pour son usine de Fos-sur-Mer.

Entendu sur Maritima Radio - Le préfet des Bouches-du-Rhône a aussi prononcé une astreinte jusqu'à ce que l'aciériste respecte les normes environnementales visées. Les arrêtés publiés hier annonce 1.500 euros d'astreinte par jour.

ArcelorMittal Fos avait été mis en demeure il y a un an de respecter les limites de rejets de benzène, et de composés organiques volatils. Le benzène étant substance classée cancérigène et mutagène. Le groupe n'a pas pris les mesures nécessaires à temps, explique la préfecture.

"Notre objectif est d'être 100% conformes avec les normes européennes en vigueur, qui sont de plus en plus exigeantes", a réagi le groupe auprès de l'AFP. "Les investissements environnementaux représentent 40 à 50% des investissements réalisés sur le site ces dernières années, soit plus de 100 millions d'euros entre 2012 et 2017".

Sur la question des émissions de benzène, ArcelorMittal affirme avoir engagé "d'importants investissements" pour adapter ses installations aux normes : "à la date d'aujourd'hui, sur les 126 fours de la cokerie, 108 fours sont revenus à des valeurs inférieures à la valeur limite. La finalisation des travaux sur les fours restants est planifiée courant 2019".

La sanction infligée par l'Etat est "encourageante" et plutôt "rare" à l'encontre d'un industriel, a salué de son côté Nathalie Chaudon, directrice de France Nature Environnement Paca.